

# Mairie de CHAROST

## PROCES-VERBAL



**Séance ordinaire du 9 Avril 2026**



En exercice	Présents	Votants
15	14	15

L'an deux mil vingt-six le neuf avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chârost s'est réuni en séance ordinaire et publique salle du conseil, par convocation en date du 3 avril 2026 et sous la Présidence de Monsieur WASYLCZUK Julien, le Maire.

**Étaient présents :** WASYLCZUK Julien, LANGLAIS Nelly, PAVIOT Etienne, VERDIER Edithe, MERCIER Bertrand, PLISSON Emeline, GOUGUÉ Antoine, THEVENIN Manon, MICOUREAU Jean-Pierre, BOISSAY Brigitte, JACQUET Christian, BAFREY Sophie, HOULBERT-DOUBLÉ Céline, DOUBLÉ Franck

**Pouvoir :** PAVEC Pierre donné à MERCIER Bertrand

**Absent :** PAVEC Pierre

**Secrétaire de séance :** LANGLAIS Nelly

Ouverture de la séance à 19h36

Pour débiter la séance, Monsieur le Maire demande si la séance peut être enregistrée pour Monsieur SCHMIDT de la Nouvelle République. Aucune objection n'est émise de la part de la salle.

Les décisions prises par délégations accordées en vertu de l'article L2122-22 concernent les arrêtés suivants :

Un premier arrêté sera émis pour la mise en péril imminent de l'immeuble situé 2 rue Béthune Charost qui appartenait à Monsieur DUBECHOT. Des tuiles tombent d'où la mise en sécurité. Une demande de travaux de sécurisation sera faite auprès des héritiers.

Un second arrêté sera établi pour la mise en circulation alternée de la rue du Moulin pendant la période des travaux. Cette demande ne doit pas être communiquée largement. L'idée est de garder ce chemin uniquement pour les chârostais.

Etienne Paviot demande : Est-ce qu'il faut faire une circulation alternée ou mettre un sens unique. Il faut passer par Saugy. Ce n'est pas marqué sur le plan.

Le Maire : On avait communiqué qu'aux chârostais.

Daniel JOMAT : Est-ce que si vous mettez un double sens, ça ne va pas gêner pour les travaux ?

Le Maire : En théorie non

Daniel Jomat : La circulation va gêner pour les travaux sur le pont.

Le Maire : C'est pour arranger les gens. Cette décision a été prise avec les responsables des travaux.

Jerôme Nicot : Les travaux commencent à partir de la rue Brivault. Ça ne gênera pas pour passer au Moulin.

Le Maire : On sait qu'il peut y avoir des couacs lors de travaux. L'idée est de faire comme ça à l'instant T. Lundi, ça pourra être différent.

Procès- verbal du 20/03/26 approuvé à l'unanimité

## **1 – Commissions communales**

8 commissions sont mises en place :

- Patrimoine, tourisme, environnement qui comprendra la biodiversité.

Se sont proposés : Pierre PAVEC – Bertrand MERCIER – Christian JACQUET – Etienne PAVIOT – Brigitte BOISSET et Nelly LANGLAIS

- Finances :

Pierre PAVEC – Etienne PAVIOT – Bertrand MERCIER – Edithe VERDIER – Sophie BAFREY – Antoine GOUGUE – Nelly LANGLAIS

- Urbanisme, eau, travaux, assainissement :

Etienne PAVIOT – Christian JACQUET – Jean Pierre MICOUREAU – Franck DOUBLE – Bertrand MERCIER – Pierre PAVEC – Manon THEVENIN

- Appels d'offres :

Céline HOULBERT-DOUBLE – Etienne PAVIOT – Nelly LANGLAIS – Edithe VERDIER

- Personnel communal

Manon THEVENIN – Antoine GOUGUE – Franck DOUBLE – Edithe VERDIER

- Service à la population – école - périscolaire et transport scolaire

Céline HOULBERT-DOUBLE – Nelly LANGLAIS – Emeline PLISSON et Antoine GOUGUE (uniquement au transport scolaire)

- Relations communales – associations, les commerces et problèmes du quotidien  
Manon THEVENIN – Edithe VERDIER – Emeline PLISSON – Sophie BAFREY -Franck  
DOUBLE – Nelly LANGLAS – Brigitte BOISSAY – Etienne PAVIOT

- Journal communal :  
Céline HOULBERT- DOUBLE – Sophie BAFREY – Edithe VERDIER

## **2 – Indemnités du Maire et des adjoints**

Le Maire informe : il est nécessaire pour le Maire et les adjoints d'avoir du temps pour la commune. Si le Maire et les adjoints ont plus de temps pour la commune, ils en ont moins pour leur emploi, ce qui génère une perte de salaire significative. L'idée c'est de se rapprocher au maximum de la perte de salaire. Je vais prendre mon indemnité de Maire à la hauteur du pourcentage de l'indice brut 1027 ce qui représente 44.3 % et les adjoints, ce sera 11.77%. Les 100% ne sont pas atteints. Les indemnités de Maire n'ont pas besoin d'être votées au Conseil Municipal. En revanche c'est nécessaire pour les adjoints.

Vote : Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 2

## **3 – Renouvellement du CCAS :**

Décision du nombre de personne intéressé pour intégrer le CCAS. Muriel REGIBIER reprend la vice-présidence.

Les membres du Conseil Municipal intéressés pour intégrer le CCAS sont :

Emeline PLISSON – Sophie BAFREY – Edithe VERDIER – Franck DOUBLE et Nelly LANGLAIS

Julien WASYLCZUK sera président. Il y aura 11 membres.

## **4 – Recrutement d'une secrétaire de mairie :**

Le Maire : La situation est délicate. La secrétaire de mairie recrutée n'est pas issue d'un emploi de secrétariat de mairie. Elle cherche un autre emploi. C'est difficile car nous sommes obligés de faire le travail d'élu et de secrétaire. Je souhaite qu'on recrute une secrétaire pour la remplacer. Il y aura deux secrétaires pour un seul poste. La secrétaire disposée à nous rejoindre est déjà en poste. Il faut donc faire un recrutement.

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

## 5 – Recrutement d'une directrice du Centre de Loisirs :

Madame ROSE part au mois de mai. Des entretiens ont été réalisés. Le nom de la ou du remplaçant sera communiqué ultérieurement. Pour ce recrutement il faudra supprimer le poste de Stéphanie ROSE car elle est à un échelon spécifique et créer un poste à un niveau inférieur pour la personne recrutée.

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Etienne PAVIOT : On n'a pas spécifié si c'était un poste à 35h.

Le Maire : pour la Directrice, la base sera 35h. La nouvelle secrétaire souhaite un contrat à 28 ou 30h. Rien n'est acté. Seul un CDD pourra être proposé dans un premier temps car on a déjà une secrétaire.

## 6- Adhésion au SBPA :

Céline HOULBERT- DOUBLE a envoyé un message à la SBPA afin d'adhérer.

Ils ont répondu que ce n'était pas possible d'adhérer à leurs services car ça fait plusieurs années que la demande d'adhésion était envoyée à la municipalité et qu'elle n'avait jamais répondu.

Le maire indique qu'il va les contacter pour voir ce qu'ils proposent.

## Questions diverses :

Manon THEVENIN : Est-ce qu'il est envisagé de mettre un radar de feu aux feux tricolores ?

Le Maire : C'est l'idée, mettre un radar de feu et/ou un radar de vitesse.

Information du Maire :

- Une étude est faite pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque à la Croix Casy à la place de l'ancienne déchetterie. 2 dates seront proposées par l'entreprise entre le 18 – 20 – 21 et 22/05. Le revenu annuel représenterait 8 000€.
- Passage de la flamme de la nation du soldat inconnu le 19/05 à 10h59.
- 

Antoine GOUGUE : qui gère la page Facebook de la commune et le panneau lumineux ?

Le Maire : Moi. La secrétaire a fait quelques publications. Si quelqu'un est intéressé pour s'en occuper, il peut se proposer. Personne ne s'occupe du panneau lumineux. Laëtitia communiquera la procédure d'utilisation à Emeline afin t'interagir sur ce panneau.

Emeline PLISSON : Le panneau lumineux peut être géré à distance.

Bertrand MERCIER : Le site internet est à mettre à jour.

Le Maire : Antoine s'est proposé de refaire les portraits pour le site. On va être obligé de solliciter Laëtitia pour connaître la procédure de mise à jour.

Antoine GOUGUE : Quelles sont les règles de stationnement sur la nationale et est-ce qu'on peut faire un rappel ?

Le Maire : S'il n'y a pas de règle, il faut en créer, voire faire un arrêté. On sait que le passage sur les trottoirs proches de la nationale est dangereux. De plus, un rappel a été fait à la direction de TECALEMIT afin que leurs employés ne se garent plus sur la route de Saugy mais sur le parking de la salle polyvalente.

Jean Pierre MICOUREAU : C'est interdit de stationner sur les trottoirs. Il n'y a de signalisation qui autorise le stationnement.

Jérôme NICOT : Sur la commune, on trouve des bombes de protoxyde d'azote : vers le cimetière, le long du château, vers les Grûlerons, les Cloires.

Le Maire : On peut faire un signalement.

Etienne PAVIOT : Les commerçants demandent si les fournisseurs auront accès à la place pour les livraisons.

Le Maire : Normalement oui, mais on ne pourra le dire que la semaine prochaine.

Des panneaux ont été mis en place pour indiquer que les commerces resteraient ouverts pendant toute la période des travaux.

Arnaud JOUMIER précise que les travaux auront lieu de la rue Brivault jusqu'à Transaxia. Dès que cette partie sera faite, Chârost sera ouvert à la circulation sauf pour les poids lourds. Puis ce sera jusqu'à la rue des Chalets. Ces travaux se feront sur le trottoir. La DIRCO profite pour refaire le trou au-dessus du canal.

L'arrêt de bus de la place des ponts sera déplacé route de Mareuil. Les cars REMI passeront par Saugy.

Bertrand MERCIER donne deux informations :

- Suite au conseil municipal du 15/01 décidant de vendre un terrain à Monsieur Ludo COSTE et compte tenu de la configuration du terrain, le bornage n'a pas pu être effectué le 17/03. Il sera fait la semaine prochaine. Dès que le plan sera fait, il sera diffusé à Messieurs TZIAK et COSTE ainsi qu'à la mairie pour validation. Un chemin d'accès sera créé le long de la route du premier régiment d'Infanterie.
- Demande d'intervention de la société LURTECH pour régler l'Angélus qui est en avance.

Bertrand MERCIER demande : Quand est-ce que le distributeur de pizza Just Queen sera remis en service ?

Le Maire : La réouverture doit se faire demain. Mais la société a informé avoir des problèmes. Ça rouvrira ultérieurement.

Franck DOUBLE informe que Monsieur Pierre FEUILLET attend sa facture pour les fermages.

Edithe VERDIER rappelle que le Comice arrive à grands pas.

Le Maire propose que le feu d'artifice de l'année dernière soit tiré soit le 13 juillet, soit pour le Comice. Ce sujet sera débattu ultérieurement.

Une option est mise sur Joël PASQUIER pour le 13/03 dont le coût s'élève à 1100€. Un repas pourrait être organisé par une association.

Le Maire demande un investissement du conseil municipal pour donner un coup de main aux associations.

Edithe VERDIER demande l'autorisation d'aller chercher les décorations pour le char de Chârost avec le personnel et le véhicule de la commune. C'est accordé.

Jean Pierre MICOUREAU informe sur l'existence d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Un PCS n'est pas obligatoire dans les communes. Il doit être mis à jour. Celui-ci ne remplace pas les secours mais sert à aider les gens dans le besoin en cas de sinistres dus à la tempête, la grêle, les gros accidents, le feu.

Il est demandé à ce que les terrains en friche soient nettoyés chemin des Pâtureaux. Un propriétaire n'entretient pas son terrain et ça génère des conflits de voisinage.

Il est proposé de faire intervenir un médiateur afin de résoudre ce conflit.

Il est demandé de sécuriser le câble du lampadaire de la commune dans le chemin des Pâtureaux.

M JOMAT demande si les trottoirs côté pair de la route d'Issoudun seront refaits au cours du mandat.

Le Maire : Les finances vont conditionner tous les travaux qui seront faits.

Fin de séance à 21h30

Le Maire,

Julien WASYLCZUK



Le secrétaire de séance,

Nelly LANGLAIS